

The logo for Aunis-Sud features the name 'Aunis-Sud' in a stylized, handwritten-style font. The 'A' is large and prominent, with 'unis-' and 'Sud' following it. The 'Sud' is written in a slightly different script, with a small 'S' and 'ud'.

Imagine la futuralté

DECISION DU PRESIDENT N° 2025 D 76

Portant sur la signature et le dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux pour la construction d'une bâche pour la défense incendie dans la zone d'activité de Saint Georges du Bois.

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision du président n°2023-05-19 en date du 16/05/2023 visée au contrôle de légalité le 30/05/23, relative à la délégation de certaines attributions données au Président par le Conseil Communautaire, notamment concernant le dépôt des demandes d'autorisation au titre du droit des sols et les demandes de certificat d'urbanisme ;

Vu la délibération n°2020-07-08 du 16 juillet 2020 portant élection des autres membres du bureau communautaire,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-A-32 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions dans le domaine de l'urbanisme et délégation de signature pour « tout courrier ou documents » portant sur l'Autorisation du Droit du Sol (ADS)

Considérant que la mise en œuvre d'une bâche pour la défense incendie dans la zone d'activité de Saint Georges du Bois est nécessaire afin de répondre à la Règlementation Départementale de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Considérant que la mise en œuvre d'une bâche pour la défense incendie dans la zone d'activité de Saint Georges du Bois nécessite le dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux au regard de la nature et de l'importance des travaux à réaliser ;

Considérant l'avancement des études, et l'approbation du projet par le Maître d'Ouvrage,

DECIDE**ARTICLE 1 :**

La signature et le dépôt auprès de la Commune de Saint Georges du Bois d'une Déclaration Préalable de Travaux pour la construction d'une bâche pour la défense incendie dans la zone d'activité de Saint Georges du Bois.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- Installation d'une bâche de défense incendie de 5.90m x 10m,
- Construction d'un enclos de protection en clôture rigide accessible via un portail métallique.

AR Prefecture

017-200041614-20250610-2025D76-DE
18/06/2025

Communauté de Communes Aunis Sud

ARTICLE 2 :

Madame le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Monsieur le Maire de Saint Georges du Bois,
- Service communautaire instructeur des ADS, Communauté de Communes Aunis Sud.

Fait à Surgères, le 10 juin 2025

Pour le Président,
par délégation, Monsieur Didier BARREAU,
conseiller délégué,

Didier BARREAU



Télétransmission de la décision en préfecture.

sous le numéro : 017-200041614 - 20250610 - 2025D76 - DE
le : 18 JUIN 2025

Date de publication sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : 19 JUIN 2025

Auteur de l'acte : Didier BARREAU, conseiller délégué de la Communauté de Communes Aunis Sud

Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.